



Programme Voyages Éducatifs des Collégiens dans les Territoires EURopéens (VECTEUR)



■ Objet

Favoriser l'ouverture des collèges publics et privés mayennais sur l'Europe en apportant un soutien financier aux projets de voyages éducatifs et linguistiques présentés par les établissements.

■ Bénéficiaires

Collèges publics et privés du Département (les aides individuelles sont exclues).

■ Conditions d'attribution

- Voyages à caractère linguistique et éducatif effectués dans un pays européen ou déplacements en France incluant la visite des institutions européennes à Strasbourg
- Limitation à 5 séjours maximum par établissement et par année scolaire
- Durée du séjour fixée à 5 jours minimum (trajets aller et retour inclus)
- Versement de l'aide aux établissements après réalisation du séjour.

■ Montant de l'aide

Le montant de la participation est fixé à 27 € par élève pour l'année scolaire 2016/2017.

Voir également les dispositions générales en début du guide des aides.



Dossier à présenter

Les dossiers complets sont à adresser au Président du Conseil départemental de la Mayenne et comportent :

- la destination
- le nombre d'élèves
- la durée et les dates du séjour
- le coût du voyage
- Une demande écrite.



DOSSIER À RETIRER ET À DÉPOSER OU À RENVOYER À :

Monsieur le Président du Conseil départemental
Hôtel du Département
Direction de l'enseignement
Service collèges
39 rue Mazagran – CS 21429
53014 LAVAL CEDEX

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

Direction de l'enseignement
Service collèges
Tél. 02.43.66.53.78
enseignement@lamayenne.fr



LA MAYENNE
Le Département